



Marseille, le 20 décembre 2022

## NOTE

**Objet** : CDC / CRC / CNC Féminin 2023

Par suite de la décision prise au congrès d'Evian de reporter en 2024 le passage de 4 à 6 joueuses et de faire de 2023 une année de transition, voici les modalités du CDC / CRC / CNC féminin applicables l'an prochain.

Nombre de joueuses possibles sur la feuille de match : 6  
Soit 4 + 2 remplaçantes éventuelles

1<sup>ère</sup> phase : 2 tête à tête et 1 doublette  
2<sup>ème</sup> phase : 1 tête à tête et 1 triplète  
3<sup>ème</sup> phase : 2 tête à tête et 1 doublette

Valeur des oppositions :  
Tête à tête : 1 point  
Doublette : 2 points  
Triplète : 3 points

Chaque phase rapporte 4 points soit un total général de 12 points avec une possibilité de match nul.

Particularité : les joueuses participant aux tête à tête de la 1<sup>ère</sup> phase devront obligatoirement jouer en doublette lors de la 3<sup>ème</sup> phase et inversement.

Les modalités précises de ces modifications seront mises à jour dans le règlement du championnat des clubs féminin à paraître en début d'année.

Bien cordialement et sportivement.

Michel LE BOT  
Président de la FFPJP